

res demandant qu'un crédit de \$1,000 soit voté pour l'exécution des travaux nécessaires au prolongement du service de distribution d'eau jusqu'au restaurant du parc La Fontaine.

Résolu: De soumettre au Conseil un rapport demandant que ladite somme de \$1,000 soit votée.

2.—Soumis et lu un rapport du surintendant du parc Mont-Royal demandant qu'un crédit de \$1,000 soit voté pour les fins suivantes: \$50 pour pose de tuyau et \$950 pour améliorations à la ferme Fletcher.

Résolu: De soumettre au Conseil un rapport demandant que ladite somme de \$1,000 soit votée.

3.—Soumise et lue une lettre de Monsieur J.-A. Boucher demandant, au nom de "La Musique de Montréal" la permission de donner des concerts gratuits dans les parcs et demandant que l'éclairage requis à cette fin soit fourni par la Cité.

Après discussion, il est

Résolu: Que l'autorisation demandée soit accordée sous le contrôle de la Commission des Parcs et Traverses et aux conditions suivantes, savoir:

(1) Ces concerts seront gratuits, aussi bien pour la Cité que pour le public;

(2) "La Musique de Montréal" donnera deux concerts par semaine (ou plus, si elle le désire), dont l'un au parc La Fontaine et l'autre à la ferme Fletcher, aux endroits qui seront désignés par la Commission des Parcs et Traverses;

(3) La Cité ne s'engage pas à fournir l'éclairage requis dans lesdits parcs;

(4) Le présent privilège devra prendre fin en aucun temps, sur simple avis à cette effet de la Commission des Parcs et Traverses;

(5) L'octroi de cette permission ne devra pas être interprété comme privant la Cité du droit d'accorder à qui que ce soit le privilège de donner des concerts dans les parcs et squares;

(6) Ce privilège n'est accordé que pour la présente saison d'été (1909).

4.—Soumise et lue une lettre de M. J.-B.-E. Poirier offrant de vendre et d'installer des lampes à gazoline dans les parcs.

Déposée sur la table.

5.—Soumise et lue une lettre de M. S. Meloche demandant que lui soit louée la petite maison située sur la ferme Shakespeare et appartenant à la Cité;

Attendu que cette maison avait été louée le 30 avril dernier, à M. Bruno Dazé et que ce dernier, le 8 mai 1909, a fait informer la Commission qu'il ne pouvait l'occuper, il est

Résolu: De soumettre au Conseil un rapport recommandant que ladite maison soit louée à M. Meloche, d'ici au 1er mai 1910, à raison de \$25 payables comme suit: \$2.50 pour la balance du mois courant et \$2.50 pour chacun des 9 autres mois, ce bail pouvant être annulé en aucun temps par la Commission, sans que le locataire puisse réclamer de dommages de ce chef.

La Commission s'ajourne alors à mardi, 13 du courant, à 10 heures a. m.

J.-E. GAUTHIER,
Secrétaire.

COMMISSION DES PARCS ET TRAVERSES

Compte rendu de l'assemblée ajournée du 13 juillet.

Sont présents: MM. les échevins Lévesque, président, Lavallée, Leclaire, McKenna et Resther.

1.—Madame Philomène Giguère, veuve de Joseph Miron, No 3, rue Harmonie, se présente devant la Commission et demande la permission de vendre des rafraîchissements, etc., dans certaine partie du parc LaFontaine.

Après délibération, il est

Résolu: D'accorder la permission demandée temporairement, pourvu qu'on ne fasse usage que d'une table à cet effet et que ladite table soit enlevée chaque soir, l'endroit où devra être placée cette table sera désigné par le surin-

ent of Squares asking for an appropriation of \$1,000 to carry on the necessary works in connection with the extension of the water service to the LaFontaine Park restaurant.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the said sum of \$1,000 be voted.

2.—Submitted and read a report from the Mount Royal Park superintendent asking that an appropriation of \$1,000 be voted for the following purposes: \$50 for pipe laying and \$950 for improvements to Fletcher's field.

Resolved: That a report be made to Council asking that the said sum of \$1,000 be voted.

3.—Submitted and read a letter from Mr. J. A. Boucher, asking, on behalf of "La Musique de Montréal", permission to give free concerts in the parks and also that the lighting required be supplied by the City.

After discussion, it was

Resolved: That the permission sought for be granted, under the control of the Parks and Ferries Committee, on the following conditions, to wit:

(1) The said concerts to be free, to the City and the public.

(2) "La Musique de Montréal" shall give two concerts per week (or more if they desire), one in LaFontaine Park and one on Fletcher's field, at the place selected by the Parks and Ferries Committee.

(3) The City shall not be bound to supply the lighting required in said parks.

(4) The present privilege shall expire at any time, on a simple notice to that effect from the Parks and Ferries Committee.

(5) The granting of said permission shall not be construed as depriving the City of the right to grant to any person the privilege of giving concerts in the parks and squares.

(6) The said privilege is granted only for this summer (1909).

4.—Submitted and read a letter from Mr. J. B. E. Poirier offering to sell and install gasolene lamps in the parks.

Laid on the table.

5.—Submitted and read a letter from Mr. S. Meloche asking that the small house on Shakespeare farm, belonging to the City be rented to him.

Whereas the said house had been rented to Mr. Bruno Dazé on the 30th of April last, and on the 8th of May 1909, the latter informed the Committee that he could not occupy same, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the said house be rented to Mr. Meloche, from now until the 1st of May 1910, for the sum of \$25, payable as follows: \$2.50 for the balance of the current month and \$2.50 for each of the other 9 months, said lease to be annulled, at any time by the Committee, without the tenant being entitled to any damages on that account.

The Committee then adjourned until Tuesday, the 13th instant, at 10 o'clock a. m.

J. E. GAUTHIER,
Secretary.

PARKS AND FERRIES COMMITTEE

Report of adjourned meeting held the 13th July.

Present: Ald. Lévesque, chairman, Lavallée, Leclaire, McKenna, Resther.

1.—Mrs. Philomène Giguère, widow of Joseph Miron, No. 3 Harmonie street, appeared before the Committee and asked permission to sell refreshments, etc., in a certain part of La Fontaine Park.

After deliberation, it was

Resolved: That the permission sought for be granted temporarily, provided a table only is used in this connection and is removed every night, the location of the said table to be determined by the superintendent of Parks